



Programme Formation

Approfondir sa technicité sur la culture du Haricot-Maïs du Béarn

Le mardi 30 Juillet 2024 de 9h00 à 17h30
Visites Techniques de fermes Haricot-Maïs du Béarn

OBJECTIF

- Acquérir des connaissances pratiques sur les techniques culturales
- Être capable d'observer et d'analyser une situation agronomique et sanitaire sur une parcelle
- Gagner en autonomie sur la méthode d'observation et de diagnostic agronomique et sanitaire



CONTENU

Durée : 7 heures

mardi 30 juillet

matin : tour des cultures chez deux producteurs de Haricots Maïs du Béarn

9h00 rendez-vous chez Frédéric Ducouso, 19 chemin Gendre Daban 64160 Morlaas

- tour de table : besoins, attentes, observations et problématiques des stagiaires
- Echanges autour des itinéraires techniques, de la fertilité et fertilisation du haricot-maïs, stratégie en agriculture biologique et conventionnelle
- Les maladies, ravageurs et problématiques sur haricots

10h00 visite de parcelle chez Frédéric Ducouso, 19 chemin Gendre Daban 64160 Morlaas

11h30 visite de parcelle chez Clément Menetrier, 2 chemin de Lascaribettes 64121 Serres Castet

Réalisation sur les parcelles sélectionnées d'un diagnostic visuel des maladies et ravageurs présents en fonction du stade de la culture

13h repas pris en commun à la cueillette de l'Aragnon, sur inscription (20€)

après-midi : tour des cultures chez un producteur de Haricots Maïs du Béarn.

14h30

- Visite de parcelle chez Hervé Hustet, 57 chemin de Cournau 64230 Sauvagnon.

Réalisation sur les parcelles sélectionnées d'un diagnostic visuel des maladies et ravageurs présents en fonction du stade de la culture

- Apport complémentaire des stratégies à adopter en agriculture biologique et conventionnelle
- Synthèse des points à retenir, quizz

INTERVENANT

Thierry MASSIAS, conseiller en cultures légumières, Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

PUBLIC CIBLE ET MÉTHODES

Public : Agriculteurs·trices en production de Haricot-Maïs du Béarn ou souhaitant le devenir

Démarche pédagogique

Cette formation a comme logique de répondre aux principales questions que se posent les participants. Pour cela, les séquences pédagogiques s'appuieront sur :

- Échanges d'expériences pratiques
- Utilise la culture en place pour des apports théoriques
- Propose une étude de cas relative aux éléments observés sur la culture
- Répond aux questions des participants

Mode d'évaluation de la formation

- Test d'évaluation des acquis en application directe
- Questionnaire de satisfaction individuel et tour de table en fin de session



MODALITÉS PRATIQUES

Contact

Auriane Wallerich - civambearn@orange.fr - 05 59 84 70 63

Inscription avant le 25 juillet sur [ce lien](#)

En cas de difficulté, nous contacter

Accueil des publics en situation de handicap

Les Civam souhaitent pouvoir accueillir tout type de public et sans distinction. Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Dans ce cas veuillez-vous rapprocher d'Auriane pour préparer votre venue au 05.59.84.70.63.

Conditions financières

- **Gratuit** : Agriculteur·trice·contributeur·trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, adhérent à un groupe CIVAM *
- **50 €** : Agriculteur·trice·contributeur·trice VIVEA, ou porteur de projet avec PPP incluant cette formation, non adhérent à un groupe CIVAM *
- **40 €** : Porteur de projet sans PPP adhérent à un groupe CIVAM * - nombre de places limité
- **250 €** : Autre - étudiant, agent de structures privées ou publiques

Possibilité de financement hors VIVEA : Ocapiat, Pôle-emploi... Rapprochez-vous de votre employeur ou de votre conseiller.

Les employeurs peuvent bénéficier d'un financement Boost Compétences prenant en charge 45 % de la formation. La demande de financement doit être faite auprès d'Ocapiat en amont de la formation (date limite le jour même de la formation).

* Groupes CIVAM : CIVAM Béarn, CIVAM Bio Béarn, Association des producteurs de Haricot Maïs du Béarn, BLE, ALPAD

Les formations seront assurées sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits